



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU STATUT DE L'ARBITRE

RÉUNION DU 7 FÉVRIER 2018

Présidence de M. Jean-Paul NOUVEL

Présents : MM. Didier BORDEAU, Philippe CORTAIS, Guy COUSIN et Dominique GARANGER.

Excusés : MM. Daniel DAVOUST et David CARDOSO

Assistent : Mme Isabelle MENANT, secrétaire C.D.A. et M. Mickaël DUPIN, Directeur Administratif.

Séance ouverte à 18 heures 00

Le procès-verbal de la réunion du 5 Octobre 2017 est adopté à l'unanimité.

### **SITUATION DES CLUBS AU STATUT DE L'ARBITRAGE AU 31 JANVIER 2018**

- **Liste des clubs départementaux en infraction au Statut de l'Arbitrage nécessitant une explication de la Commission**

- Page 2

Le tableau des clubs en infraction se trouvent  
en annexe du présent P.V

- **Situations particulières – Clubs non en infraction**

Bien que n'étant pas en infraction au statut de l'arbitrage, la Commission tient à apporter des précisions à certains clubs

- Pages 3 à 5

**LISTE DES CLUBS DÉPARTEMENTAUX EN INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE**  
**NÉCESSITANT UNE EXPLICATION DE LA COMMISSION**

**AS BOUCHAMPS LES CRAON :**

1 arbitre au club, 0.5 au statut

M. Raphaël BELLANGER est arbitre joueur = ½ part au statut

4<sup>ème</sup> année d'infraction et + => Interdiction de montée en division supérieure

**AS LE BOURGNEUF :**

2 arbitres au club, 1 au statut

M. Henri GAUFFRE est «très jeune arbitre» sans couvrir le club.

**CHAILLAND SPORTS :**

1 arbitre au club, 0 au statut

M. Philippe PINEAU couvre le club à partir de la saison 2019-2020, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures

**AS CHATRES LA FORET :**

1 arbitre au club, 0 au statut

M. Olivier HUAUMÉ a renouvelé mais sa demande de licence n'a été effective qu'au 03/02/18 (examens médicaux tardifs), ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018.

**AS CONGRIER :**

1 arbitre au club, 0 au statut

M. Kyllian ESTENOZA est «très jeune arbitre », sans couvrir le club.

4<sup>ème</sup> année d'infraction => Interdiction de montée en division supérieure

**FC LANDIVY-PONTMAIN :**

4<sup>ème</sup> année d'infraction => Interdiction de montée en division supérieure

**US LA PELLERINE :**

3<sup>ème</sup> année d'infraction => Interdiction de montée en division supérieure

**ES POMMERIEUX :**

3<sup>ème</sup> année d'infraction => Interdiction de montée en division supérieure

**FC RUILLE-LOIRON :**

3<sup>ème</sup> année d'infraction => Interdiction de montée en division supérieure

**US ST DENIS D'ANJOU :**

2 arbitres au club, 1 au statut

M. Jean-Pierre PRIEUR couvre le club à partir de la saison 2019-2020, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures

**US ST PIERRE LA COUR :**

2 arbitres au club, 1 au statut

M. Johan MANCEAU est «très jeune arbitre », sans couvrir le club.

3<sup>ème</sup> année d'infraction => Interdiction de montée en division supérieure

**US SIMPLÉ-MARIGNÉ :**

3<sup>ème</sup> année d'infraction => Interdiction de montée en division supérieure

**CA VOUTRÉ :**

1 arbitre au club, 0 au statut

M. Tony BOURAYON a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

M. Kilian RAVIGNÉ n'a finalement pas renouvelé sa licence, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018.

## SITUATIONS PARTICULIÈRES - CLUBS NON EN INFRACTION

**Bien que n'étant pas en infraction au statut de l'arbitrage, la Commission tient à apporter aux clubs ci-dessous les éléments suivants :**

### **US ARGENTRÉ :**

3 arbitres au club, 2 au statut

M. Richard BRAULT a renouvelé puis demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018.

### **ES AZÉ :**

3 arbitres au club, 1 au statut

Melle Catalina SOZZI et M. Mathéo GARRY sont «très jeune arbitre », sans couvrir le club.

### **AS BALLÉE :**

0 arbitre au club, 1 au statut

M. Jérémy GAILLARD a démissionné du club, couvre le club pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures.

### **US LA BAZOGE MONTPINCON :**

0 arbitre au club, 1 au statut

M. Pierre MOUEZY couvre le club pour la saison 2017-2018, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures.

### **US CHANTRIGNÉ :**

3 arbitres au club, 2 au statut

M. Jean DEROUAULT a demandé un congé, sans faire de demande de licence, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

### **AS CHEMAZÉ :**

2 arbitres au club, 1 au statut

M. François BELLANGER a renouvelé puis démissionné le 18/12/17, ne couvre plus le club.

### **US CIGNÉ :**

3 arbitres au club, 2 au statut

M. Germain PACORY a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

### **AS CONTEST-ST BAUELLE :**

4 arbitres au club, 3 au statut

M. Christophe JOLLY est «arbitre futsal » sans couvrir le club.

### **A.CUILLÉ-ST POIX :**

2 arbitres au club, 1 au statut

M. Anthony TEXIER couvre le club à partir de la saison 2019-2020, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures

### **USB JUVIGNÉ :**

2 arbitres au club, 1 au statut

M. Philippe PINEAU a démissionné du club, couvre le club pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures.

### **AG LAIGNÉ :**

3 arbitres au club, 2 au statut

M. Martin RONFLET couvre le club à partir de la saison 2019-2020, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures

### **LARCHAMP-MONTAUDIN :**

2 arbitres au club, 1,5 au statut  
M. Florian BOURCIER est  $\frac{1}{2}$  arbitre =  $\frac{1}{2}$  part au statut.

**FA LAVAL :**

4 arbitres au club, 4 au statut  
M. Ronald DANIÉLOU et Florian JOUKOFF, arbitres joueurs =  $\frac{1}{2}$  part au statut, chacun, ont démissionné du club, couvrent le club pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019, sous réserve d'avoir effectué leur quota de matchs les années antérieures.  
M. Lilian CORRE a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

**ASPTT LAVAL :**

4 arbitres au club, 2 au statut  
Melle Allya POULARD est «très jeune arbitre» sans couvrir le club.  
M. Florian JOUKOFF couvre le club à partir de la saison 2019-2020, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures

**US LAVAL RÉUNION :**

0 arbitre au club, 1 au statut  
M. Maoulida BACHIROU a démissionné du club, couvre le club pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures.

**US LIVRÉ LA TOUCHE :**

0 arbitre au club, 1 au statut  
M. Anthony TEXIER a démissionné du club, couvre le club pour les saisons 2017-2018 et 2018-2019, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures.

**AS MARTIGNÉ SUR MAYENNE :**

2 arbitres au club, 1,5 au statut  
M. Frédéric BRASSEUR est arbitre assistant-dirigeant =  $\frac{1}{2}$  part au statut

**ASL MONTIGNÉ :**

2 arbitres au club, 1 au statut  
M. Killian LEFEVRE a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

**FC MONTJEAN :**

4 arbitres au club, 3 au statut  
M. Christophe LANGLADE a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

**USCP MONTSÛRS :**

3 arbitres au club, 2 au statut  
M. Thibault FAVREUX et Vincent LEMOINE, arbitres joueurs =  $\frac{1}{2}$  part au statut, chacun

**MOULAY SPORTS :**

2 arbitres au club, 1 au statut  
M. Sébastien DUFEU a renouvelé puis démissionné le 18/10/17, ne couvre plus le club.

**AS PARNÉ :**

6 arbitres au club, 4 au statut  
M. Noam DUVAL est «très jeune arbitre », sans couvrir le club.  
M. David CARDOSO a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

**AS ST BRICE :**

0 arbitre au club, 1 au statut  
M. Jean-Pierre PRIEUR, couvre le club pour la saison 2017-2018, sous réserve d'avoir effectué son quota de matchs les années antérieures.

**AS ST PIERRE DES NIDS :**

2 arbitres au club, 1 au statut

Melle Chloé HUREL a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

**ES LA VAUDELLE :**

1 arbitre au club, 0 au statut

M. Étienne DECOUX a renouvelé et demandé un congé, ne couvre pas le club pour la saison 2017-2018

**AS VAUTORTE :**

2 arbitres au club, 1 au statut

M. Kerrian LEMOINE est «très jeune arbitre» sans couvrir le club.

**US PAYS DE JUHEL :**

3 arbitres au club, 2,5 au statut

M. Charly ATTHAR est arbitre joueur = ½ part au statut

**Prochaine réunion : sur convocation**

Séance levée à 20 heures 00  
Le Président de La Commission,  
Jean-Paul NOUVEL

